

Négos 2004 : c'est parti !



Le comité de négociations STARF 2004

De gauche à droite en avant : François Lewis, Hélène Harton et Martin Lemieux (assis) et à l'arrière Stephen Landry, Jean Desjardins, Alain Allard et Réginald Soucy.

La convention collective STARF – SRC sera échu le 31 mars 2005. Il en faut donc une nouvelle. Les parties ont convenu de négocier et le processus est en route afin d'obtenir un résultat en avance sur l'échéance, comme la dernière fois.

Demandes

Afin de préparer le cahier de demandes, le STARF a pris contact avec ses membres afin de connaître en détail leurs besoins. On a donc effectué un sondage téléphonique sur un échantillonnage de 10 % des membres choisis au hasard à l'intérieur des secteurs et sections locales. Les

résultats détaillés de ce sondage ont ensuite été postés à tous les membres qui ont eu l'occasion de les commenter et de s'exprimer au besoin. Ces commentaires ont ensuite fait l'objet d'un suivi téléphonique de la part du Syndicat afin de s'assurer que tout le monde se comprend bien.

Il ressort de ce sondage que les membres sont moyennement satisfaits de la convention actuelle. Ils sont toutefois moins heureux de la façon dont l'employeur applique certaines parties, bien que les données du sondage donnent à croire que ça s'améliore dans certains domai-

nes. Les membres sondés ont exprimé des besoins dans les domaines suivants :

- Rémunération, assurance dentaire, compensation d'inter-unités ;
- Amélioration de la situation des temporaires ;
- Conciliation travail – famille ;
- Problématiques reliées aux multi-tâches ;
- Formation et perfectionnement.

D'autres sujets seront aussi discutés dont la sécurité d'emploi et la qualité de vie au travail.

Méthode de négociation

Comme on est dans l'ensemble satisfaits du résultat obtenu en 2003 avec la négociation dite raisonnée, les parties ont convenu de procéder de la même manière cette fois aussi.

Un rappel sur la négociation raisonnée

La négociation raisonnée se base sur quatre principes :

- Traiter différemment les relations entre personnes et l'objet des discussions entre les parties. Il est essentiel d'en-

Dans ce numéro

Négos 2004 : c'est parti !	1
Le cas Virginie	2
Les p'tites vites	3
La saison des arbitrages	4

tretenir entre les parties un climat de franchise et de confiance permettant de se parler même si l'on défend des points de vue opposés ;

- On se concentre sur les intérêts et non sur les positions à défendre. On soutient l'intérêt derrière une position ou une demande plutôt que la position elle-même. C'est là le concept clé en négo raisonnée ;
- On doit imaginer un grand éventail de solutions avant de prendre une décision, ce qui implique l'échange de toutes les informations pertinentes ;
- On élabore une entente et on évalue les résultats sur la base de critères objectifs et vérifiables convenus entre les parties.

La négociation raisonnée n'est pas une mince affaire en ce qu'elle demande un

profond changement d'attitude de la part des deux parties. Elle comporte aussi certains risques, le principal étant l'abus possible de la confiance d'une partie par l'autre. On conviendra aussi que certaines questions se prêtent moins bien à la négociation raisonnée que d'autres.

À la lumière des résultats de 2003, le STARF et la SRC ont convenu de donner sa chance au processus de négociation raisonnée une fois de plus. Au moment d'aller sous presse, le casting des comités de négo se présente comme suit :

Le comité STARF

François Lewis (président national) ;
Alain Allard (Montréal) ;
Jean Desjardins (Montréal) ;
Stephen Landry (Moncton) ;
Réginald Soucy (Régions) ;

Martin Lemieux (Québec) ;
Hélène Harton (Québec).

Le comité SRC

La décision finale est attendue dans les prochains jours. On s'attend toutefois à revoir certain(e)s participant(e)s à la négo de 2003.

Calendrier

Deux rencontres préparatoires ont déjà eu lieu. On vise une conclusion avant la fin de l'année 2004, soit bien avant l'échéance de la convention actuelle.

Le cas *Virginie*

Contexte

L'émission *Virginie* occupe une demi-heure de l'horaire de la Télévision française quatre fois par semaine. La production de cette dramatique est régie par un contrat de six ans entre Radio-Canada et Aetios Productions, propriété de l'auteur Fabienne Larouche et de son conjoint Michel Trudeau. Il s'agit en fait du plus gros projet de dramatiques au Canada.

Une production « indépendante » de cette ampleur à Radio-Canada n'est pas sans amener certaines situations particulières dans une organisation comme Radio-Canada, où on produit bien plus d'une émission à la fois.

À l'émission *Tout le monde en parle* du 3 octobre dernier, l'animateur bien connu Normand Brathwaite a raconté avoir perdu l'animation du *Gala des Gémeaux* pour avoir « parlé de Fabienne Larouche dans un sketch contre la volon-

té de Radio-Canada » lors du dernier *Gala des Gémeaux*.

Ce genre d'histoire ne surprend pas les membres STARF affectés à la production de la série *Virginie*. En effet, des problèmes de relations interpersonnelles difficiles, de surcharge de travail et d'épuisement professionnel se sont manifestés au sein de l'équipe de *Virginie*.

De l'action

Le Syndicat devait donc intervenir avant que la situation ne dégénère davantage. Comme à son habitude, le STARF a privilégié la discussion à la confrontation pour le règlement des problèmes. Le président François Lewis a donc organisé une rencontre syndicale-patronale d'urgence. Étaient présents François Lewis, Michel Legault et Alain Allard pour le Syndicat ainsi que Peter St-Onge et Guy Quirion pour la SRC.

Tout ce beau monde a ensuite rencontré les membres concernés et les directeurs

de site affectés à *Virginie* à la salle Raymond-David le 15 septembre dernier. La Direction de la SRC s'est alors engagée à faire respecter la convention collective STARF - SRC, et à simplifier les relations avec la productrice.

Pour ce faire, Peter St-Onge a annoncé la nomination de Guy Quirion, jusque là du bureau du vice-président de la Télévision française, au poste de directeur du service aux producteurs indépendants. Guy Quirion se rapporte maintenant à Peter St-Onge, directeur général de la production technique et du Design.

Le Syndicat garde le contact avec les membres concernés et avec l'employeur afin d'assurer un traitement équitable pour tous, de façon durable et égale d'une production à l'autre. On espère poursuivre cette production unique qu'est *Virginie*, mais pas à n'importe quel prix pour les membres.

Les p'tites vites

Préparation à la retraite offerte par le STARF

Les séances des 30, 31 octobre, 13 et 14 novembre sont complètes. Il y en aura d'autres dans un proche avenir. Pour s'inscrire, on téléphone au STARF national au 514-524-1100.

Cette initiative du STARF fait des petits. En effet, le local 675 du SFCP représentant les collègues des bureaux offre maintenant le même genre de formation.

Préparation à la retraite pour les plus jeunes bientôt offerte par le STARF

Une nouvelle formation est en préparation sur la planification de la retraite pour les moins de 45 ans. En effet, la retraite ça s'organise longtemps d'avance. Avec les statuts d'emploi précaires et la permanence qui arrive tard, on doit y penser encore plus sérieusement.

Lock-out à la LNH

Les joueurs de hockey syndiqués de la Ligue Nationale de Hockey sont en lock-out. Les répercussions sur les membres STARF sont limitées, la Télévision française ne diffusant plus le hockey à partir de cette année. Toutefois, l'histoire est bien différente pour nos collègues de la Télévision anglaise dont la programmation est fortement orientée sur les sports. On y craint même des mises à pied pour manque de travail.

Ce sont les pigistes – dont beaucoup d'anciens permanents CBC mis à pied – qui encaisseront toutefois le plus durement, puisque les équipes de production en extérieurs de la CBC en sont largement composées. Comme plus de pigistes sont disponibles, les tarifs du marché risquent d'en pâtir, c'est à dire que tous les pigistes du secteur risquent d'en souffrir.

Rencontres au sommet

Des démarches sont en cours pour une rencontre au sommet entre le président national du STARF et mme Lisa Frulla, ancienne animatrice de la SRC et nouvelle ministre du patrimoine, responsable de Radio-Canada, pour dans le but de promouvoir le financement stable pluriannuel pour Radio-Canada. François Lewis a déjà rencontré Claudette Bradshaw, alors ministre du travail, dans le cadre de la Conférence canadienne du gouverneur général sur le leadership.

La situation des négociations à CBC/Radio-Canada et ailleurs dans l'industrie

Pour savoir où en sont les collègues des autres syndicats.

CBC - GCM

La Guilde canadienne des médias (GCM) et CBC/Radio-Canada hors Québec et ville de Moncton en sont à négocier leur première convention collective depuis la fusion des syndicats. Selon la Guilde, la CBC demande de pouvoir embaucher un nombre illimité de contractuels sans possibilité de permanentisation dans les métiers de production. Une belle bataille en perspective. Le STARF suit la situation de près.

APFTQ - APVQ

Nous confrères et consoeurs pigistes sont eux aussi en négociations. Aux dernières nouvelles, l'assemblée devant approuver le cahier de demandes de l'APVQ n'a pas fait quorum. L'APVQ négocie avec l'APFTQ, qui est l'Association des producteurs de film et de télévision du Québec. C'est une autre histoire à suivre.

SRC - APS

La convention est échue en juin 2005. On s'attend à des négos début 2005.

SRC - SCRC (CSN)

Les collègues du SCRC ont ratifié la dernière

offre de l'employeur. Cette convention est en vigueur jusqu'en mars 2006. Pour les péripéties, voir le Grain de sel de juin.

SRC - SFCP local 675

Les collègues des bureaux ont ratifié une convention collective en vigueur jusqu'en septembre 2005.

SRC - AR

L'AR et la SRC ont reconduit telle quelle, sans négo et avec une augmentation salariale, la convention en vigueur jusqu'en décembre 2005.

Rencontre sur les producteurs indépendants

À la demande du Syndicat, une conférence a été donnée par la SRC le 12 octobre aux représentants syndicaux afin de bien faire comprendre le fonctionnement des producteurs indépendants et de leurs relations avec la SRC. À suivre.

Rencontre intersyndicale TV

Les syndicats représentant les employés de la SRC, de TVA, de TQc et TQS se rencontrent en novembre pour partager des informations sur leurs situations respectives, ce qui produit habituellement un fructueux échange sur les employeurs et les producteurs « indépendants ».

Fusion ...

On attend toujours la décision du CCRI.

Évaluation des emplois

Le processus est en cours. Les groupes de l'entretien technique et celui des métiers des immeubles ont reçu les nouvelles descriptions de tâches pour commentaire cet été. Les autres groupes devraient suivre dans les prochaines semaines. Rappelons qu'il s'agit d'un processus long et complexe. La patience est de rigueur.

La saison des arbitrages

Une fois par an à l'automne, le Grain de sel fait le point sur les arbitrages récents ou à venir. Vingt-trois griefs doivent faire l'objet d'un arbitrage en 2004-2005 entre le STARF et Radio-Canada. En voici un résumé :

Montréal 92 et 394, article 38 : Création d'un nouveau poste sans description de tâche, ce qui rend difficile la détermination du niveau salarial. Réglé à la satisfaction des membres et du Syndicat.

National 99, lettre d'entente 11 : Une entente satisfaisante est intervenue sur le relevé demandé par le Syndicat.

Toutefois, pour ce qui concerne l'essentiel du dossier Salt Lake City, un jugement du CCRI est intervenu sur la plainte du Syndicat pour comportement anti-syndical. Le CCRI a donné raison au Syndicat et l'employeur en appelle.

Montréal 445, article 28 : Le membre refuse l'affectation pour état de santé et l'employeur refuse de payer la journée. Une entente satisfaisante est intervenue.

Montréal 449, article 18 : Liste de rappel du secteur Design TVG non conforme. La liste a été corrigée et le grief classé.

National 108, article 38 : Nouveau poste sans description de tâche. L'arbitre a jugé que la lettre d'entente 20 avait déterminé le niveau salarial de ce poste. Le Syndicat a donc été débouté dans ce grief. Une fois n'est pas coutume.

Moncton 110 et 111, article 47.5 : Rémunération de consultations téléphoniques un jour de congé. Une entente satisfaisante est intervenue.

Montréal 479, article 57.5. Maladie sur congé annuel. Audience le 9 septembre.

National 107, article 38 : Affectation sans description de tâches. Remis au 15 octobre.

National 104, article 38 : Nouveau poste avec description de tâche, mais pas d'entente sur le niveau salarial. Remis au 26 octobre.

National 109 et 439, articles 33, 66 et al : Contestation de congédiement. Poursuite de l'audience prévue le 1^{er} novembre.

National 105, lettre d'entente 20 : Certains membres ont été omis des réévaluations convenues. Remis au 10 novembre.

National 94, articles 45, 48 et 50 : Rémunération pendant le transport, jeux de Sydney. Un autre héritage olympique. Audience prévue le 30 novembre.

Montréal 455 et 478, article 55 : Régime de travail et jours fériés. Audience prévue le 2 décembre.

National 101, Affichage des postes sur Internet. Audience prévue le 3 décembre.

National 103, lettre d'entente 1 : Refus de l'employeur des recommandations du Comité consultatif sur les avantages sociaux à propos du surplus de la Caisse de retraite. Audience prévue le 7 décembre.

National 111 et 117, lettre d'entente 20 : Poste réévalué mais la rétro n'a pas été payée. Audience prévue le 15 décembre.

Matane 41, articles 9 et 10 : Affichage et dotation de deux postes de vidéo-journalistes. Remis au 17 décembre.

National 96, articles 4, 21 et al : Attribution de quinze postes de monteur JE. Remis au 20 décembre.

National 106, article 38 : Affectation sans description de tâches. Audience prévue le 18 janvier 2005.

National 100, article 4.2 : Congédiement d'un temporaire. Audience prévue le 26 janvier 2005.

Saguenay 21, article 61.4.1b : Refus d'accorder congé spécial pour le mariage de l'enfant d'un membre. Audience prévue le 3 mars 2005.

Rimouski 42, lettre d'entente 7. Iniquité dans l'attribution d'un poste inter-unités. À venir.

National 95, lettre d'entente 1 : Refus de l'employeur des recommandations du Comité consultatif sur les avantages sociaux à propos du surplus de la Caisse de retraite. À venir.

Montréal 472 473, 474, 475, droits acquis, stationnements. À venir.

Montréal 480, article 18. Non respect de la liste de rappel. À venir.

Montréal 484, mesures disciplinaires : À venir.